

Conditions Générales de ventes

Services :

Les conditions Générales de ventes détaillées ci-après concernent l'ensemble de nos services d'organisation et réservation , de locations de moyens (salle de visioconférence, Serveur Multipoint, ...), et de gestion d'événements (manifestation sur site client).

Les frais "Réservation & Organisation" du service Multipoint à la demande incluent une provision pour un maximum de 15 minutes d'essais de compatibilité du système de visioconférence de chaque site client avec nos serveurs Multipoint. Dans le cas où un client souhaite étendre la durée des essais, ceux-ci sont facturés aux tarifs en cours pour la location de port Multipoint, l'assistance télé opérateur et les frais Télécoms.

Obligations et responsabilités :

Novasight assure un service 24h/24h, sur réservation. Toute réservation doit être acquittée par nos soins après vérification de faisabilité et confirmation par fax ou e-mail du client.

Novasight assure le bon fonctionnement de ses équipements loués au client. En cas de panne d'un moyen réservé, il avertit le client dès détection du défaut, et assure une remise en état à ses meilleurs délais. **Novasight** ne facture pas les locations d'équipements réservés en cas de panne d'un de ces équipements pendant la prestation, et pour toute la durée de la panne. Aucun dommage indirect subit par le client n'est imputable à **Novasight** en cas d'inexécution d'une prestation, quel qu'en soit l'origine.

Il est expressément convenu que si la responsabilité de **Novasight** était retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements qu'il a déjà effectués pour la partie des services dans laquelle se révèle une défaillance ou une erreur imputable à **Novasight**, ou bien le non paiement de cette partie de service.

Novasight n'est pas responsable du contenu des informations transmises lors de la visioconférence.

Novasight peut être amené à trouver pour ses clients des sites publics ou semi-publics auprès desquels les correspondants de ses clients peuvent accéder à des services de visioconférence. **Novasight** ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une non performance de ces sites prestataires.

Tarifs applicables aux heures non ouvrables

Tout service ou tranche de service non forfaitaire , exécuté entre 20h et 08h (heures France Métropolitaine), et/ou le week-end (samedi, dimanche), et/ou un jour férié est facturé aux tarifs en vigueur augmentés d'un supplément de 50% pour les locations horaires. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux tarifs des télécommunications

Annulation de réservation:

Le client s'engage à avertir **Novasight** en cas d'abandon d'une réservation, au moins 8 heures ouvrables à l'avance. En cas d'annulation d'une réservation moins de 4 heures ouvrables avant son échéance, le client payera un dédit égal à 50 % du montant de la réservation (sauf abonnés). Pour toute prestation ou partie de prestation, réservée et non consommée à échéance, un dédit égal à 50 % du montant de location des équipements réservés pour ladite prestation est facturé.

Dépassement d'horaire :

Novasight garantit la disponibilité des moyens réservés pour la prestation d'un client au moins 30 minutes supplémentaires au-delà de la durée réservée.

Cette extension de disponibilité, quel qu'en soit la durée est servie sans supplément tarifaire, sauf dans le cadre d'un passage en horaire de nuit, jour férié ou week-end.

Conditions de facturation :

La location des équipements présentés dans notre tarif public est facturée au temps passé. La première demi-heure est non fractionnable. Au delà, la location est facturée au quart d'heure engagé.

Les frais Télécom sont facturés à la minute.

Une visioconférence n'ayant pu être totalement ou partiellement exécutée par la faute d'un équipement autre que ceux de **Novasight** est normalement facturée au client.

Délais de paiement :

Les factures sont émises dès la fin de l'exécution de la prestation (sauf abonnés). Les conditions de paiement sont de 30 jours à compter de la date de facture.

Les retards de paiement font l'objet d'une pénalité financière au taux de 1,5 fois le taux légal en vigueur des sommes restantes dues, ceci sans préjudice des poursuites légales que **Novasight** s'autorise à engager directement ou indirectement pour recouvrir sa créance.

Droit applicable:

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

Règlements des litiges:

En cas de litige et à défaut de règlements amiables, le Tribunal de Commerce de QUIMPER sera seul compétent, même en cas de référé, d'appel en garantie, de pluralité d'instances ou de parties, ou de demandes incidentes.